

Compte-rendu de l'atelier « Site Web - Annuaire » du conseil des associations

Vendredi 13 mai 2011 – 18h00

Salle du 1^{er} étage – Hôtel de ville

Représentants associatifs : ECLORE, ASEEV, UFAL et Vivre Dans la Ville.

Elu : Azzam CHEIKH (Délégué aux Associations).

Services de la ville: Service vie associative

Excusé(e)s : Trans'cultures, Différences et Découvertes, N'Doumbe land, MJC Lorraine, Tricot Couture Service, Electronique pour tous, Cinquième Art, Centre culturel des alevis, D'Hier à Demain Club lorrain export pour les PME, MJC Nomade, Escape-MJC Etoile et France Bénévolat.

Cette réunion vise à faire le point sur le travail du groupe technique, à soumettre à l'atelier, les réflexions et les propositions de ce groupe et à en envisager de nouvelles évolutions.

1. Présentation du site

Pour améliorer la lisibilité du site, quelques pistes d'amélioration sont proposées. Elles seront néanmoins soumises au développeur du site pour obtenir un devis, qui devra être présenté en Bureau Municipal pour sa validation puis approuvé en Conseil Municipal.

Sur la page d'accueil, il est proposé de :

- retravailler la présentation du calendrier des manifestations pour que davantage de manifestations puissent défiler (faire un agenda mois par mois avec tous les événements à venir).
- Ajouter un bandeau qui défile, d'une couleur différente, sur les informations concernant le conseil des associations (par exemple : une réunion plénière du conseil des associations prévue le 16 juin 2011 à l'espace Yves Coppens).

2. Les rubriques à développer

a) Conseil des Associations

L'atelier « convention des locaux » du conseil des associations est pour l'instant en sommeil car ses objectifs initiaux sont atteints. Cependant, il ne faut pas le supprimer car il pourrait être sollicité prochainement.

Pour une meilleure compréhension des internautes, il est suggéré de clarifier les termes : comité de pilotage, conseil des associations, comité de coordination....

La liste des associations ayant signé la charte du Conseil des Association sera mise en ligne prochainement sur le site. D'autre part, toutes les associations ayant signé cette charte ne sont pas inscrites sur le site, il est proposé de les relancer.

b) Accueil Collectif des Mineurs (anciennement appelé le Centre de Loisirs Sans Hébergement).

Beaucoup de parents souhaiteraient avoir davantage de renseignements sur l'accueil collectif des mineurs qui se déroulent pendant les différentes vacances scolaires. Il serait donc judicieux que tous les ACM de Vandoeuvre soient inscrits sur le site.

Liste des accueils collectifs : Club Arlequin (inscrit), Amicale Laique Brossolette, MJC Etoile, MJC Lorraine (inscrit), MJC Nomade, ASLV, ASEEV et les services de la Ville.

Il est proposé de contacter et d'accompagner les accueils collectifs non inscrits avant cet été puis envisager de créer une rubrique pour les classer par date et par tranche d'âge.

c) Subventions

Les membres de l'atelier technique vont travailler sur la dématérialisation du dossier de subventions : pouvoir le remplir en ligne, l'enregistrer et l'imprimer.

Il n'est toutefois pas possible de transférer le dossier de subvention rempli par mail au service, car pour l'instant, le site n'est pas encore assez sécurisé.

d) Locaux

Il existe trois sortes de locaux : les salles sociales, les locaux municipaux (salle des fêtes, salle Jacques Brel...) et les salles à statut spécial (salle de réunion du parc des sports, espace Yves Coppens). Le service vie associative n'a pas la compétence pour réserver ces salles mais transmet juste les informations aux services concernés qui se chargent de répondre à l'association.

La réservation des **salles municipales** appartient au service des relations publiques.

A l'avenir, il serait opportun de mettre en ligne la disponibilité des salles municipales et que ces données puissent être actualisées par le service concerné.

Le **parc des sports** gère sa salle de réunion, qui ne peut être réservée que par les associations du Conseil des Associations à titre exceptionnel. Donc à ne pas faire figurer sur le site internet.

L'espace Yves Coppens est géré par un comité de gestion qui se réunit pour étudier les demandes de réservations et décider des attributions. Sur le site, faire un descriptif de cette salle avec des informations complémentaires pour sa réservation (à qui envoyer sa demande, auprès de qui trouver des renseignements...).

L'attribution des **salles sociales** est décidée par le comité de pilotage Bailleurs-Ville-Associations.

A la question: peut-on mettre en ligne la liste des salles sociales qui existent, pour davantage de transparence, il est répondu que cela est envisageable en précisant le nom de l'association qui l'occupe et l'adresse du local.

De plus, un texte sera écrit sur le rôle du comité de pilotage Bailleurs-Ville-Associations (distinguer les rubriques locaux associatifs et comité de pilotage).

3. Les référents d'ateliers

Certains référents ne sont plus impliqués dans leurs ateliers. Il faudrait impulser une nouvelle dynamique, en sachant que c'est le comité de pilotage du Conseil des Associations qui décide des référents.

Sur le site, il est proposé de ne pas citer le nom de la personne référente mais juste le nom de l'association. De plus, il serait intéressant de créer un lien vers le mail des associations référentes si celles-ci sont d'accord.

La prochaine réunion aura lieu le :

Mercredi 21 septembre 2011 - 18h00 - Salle du 1^{er} étage – Hôtel de ville

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du devis du développeur du site ;
- Point sur les ACM et l'avenir de cette rubrique ;
- Compte-rendu du travail de l'atelier technique sur les dossiers de subvention.